

[Texte]

d'une approche coordonnée dans les dossiers d'envergure nationale. Malgré tout, certains ont dit craindre que les propositions constitutionnelles n'entraînent un quelconque affaiblissement du rôle du gouvernement fédéral dans le domaine de l'environnement. Ces inquiétudes soulèvent plusieurs questions qui, en retour, méritent les meilleures réponses possibles.

I start from the perspective that the position of this government has always been one of strong central leadership on the environment in the context of a federal system. That is what we are talking about here, in the context of a federal system.

In the proposed new constitutional arrangement, the federal role and responsibilities will be maintained. The Prime Minister has stated in the House of Commons that there will be no dilution of our responsibility. Constitutional Affairs Minister Joe Clark has stated the same. I underline, we are not handing over responsibility for the environment.

As Mr. Clark stated—and I want to quote him because I think it is important that we put on record what has been put on the record in the House of Commons by the person who is personally charged with the responsibility of leading this exercise. Mr. Clark said in the House:

If we were going to propose moving the environment, we would have done so. We didn't propose it because we don't intend to do that.

Administrative arrangements have been proposed which would offer opportunities to clarify roles and responsibilities as well as public accountability. Such proposals are important because the British North America Act, our original constitution, never once mentioned the word "environment". As a result, some overlap has developed. While these proposals will reduce jurisdictional overlap, a certain amount of overlap is a reality, given the multifaceted interdisciplinary nature of our environment.

I think it is worth stopping a second here to reflect a bit on that, because I know some people are, by nature, shocked by the idea that there may be overlap, and they read into it waste every time there is. There is, I think, a real concern in that specific area, generally as governments function. But there is also another side to the coin of overlap that was often neglected and not brought up often in this debate, and that is in the fact that there are different responsibilities that in this age and in this time, where there are complex relationships, overlap is unavoidable. In some cases, overlap may even be helpful to developing the process.

I think if there is one area in which we want to look at overlap with those eyes also, the environment is one of them. As the World Commission on Environment and Development noted in its 1987 report entitled—and I know the members know this well—*Our Common Future*, I quote:

[Traduction]

in developing a coordinated approach to national issues. Still, there have been concerns voiced that the Constitutional proposals could somehow weaken the federal commitment to our environment. These concerns raise a number of questions that deserve the best response possible.

J'aimerais d'abord exposer la position qu'a toujours prônée mon gouvernement: la question de l'environnement doit être assujettie à un solide leadership central dans le cadre de notre système fédéral. C'est ce dont il s'agit ici, dans le contexte d'un régime fédéral.

Notre projet de nouveau constitutionnel maintient le rôle et les responsabilités du gouvernement fédéral. Le premier ministre a déclaré aux Communes qu'il n'y aura aucune dilution des responsabilités fédérales. Le ministre des Affaires constitutionnelles, M. Joe Clark, a tenu les mêmes propos. Je le réitère ici, nous ne cédonons aucunement notre responsabilité à l'égard de l'environnement.

Comme l'a indiqué M. Clark—et je tiens à citer ses propos parce qu'il est important que le procès-verbal de votre comité reprenne la déclaration qu'a faite à la Chambre des communes l'homme qui est personnellement chargé d'opérer cette réforme constitutionnelle. M. Clark a déclaré à la Chambre:

Si nous avions voulu proposer une dévolution des responsabilités environnementales, nous l'aurions fait. Nous ne l'avons pas proposé parce que nous n'avons pas l'intention de le faire.

On a proposé des dispositions administratives visant à clarifier les rôles et responsabilités de chacun et à préciser l'obligation de rendre des comptes. Ces propositions sont donc importantes puisque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, notre Constitution initiale, ne mentionne pas une seule fois le mot «environnement». En conséquence, il en est résulté un certain chevauchement. Nos propositions réduisent fortement le chevauchement de compétences, mais elles ne l'élimineront pas complètement car il y aura toujours un certain chevauchement en raison du caractère multiforme et interdisciplinaire de l'environnement.

Je crois utile de m'arrêter ici un instant pour que nous puissions réfléchir à cette question, étant donné que certaines personnes sont, par nature, choquées par l'idée qu'il pourrait y avoir chevauchement, et qu'elles le font rimer chaque fois avec gaspillage. Il est vrai, je crois, que le fonctionnement des gouvernements dans ce domaine précis pose un réel danger. Mais il y a un autre aspect de la question qu'on oublie souvent et qu'on ne mentionne pas souvent dans ce débat, et c'est le fait qu'il existe des responsabilités différentes de nos jours, qu'il existe des rapports complexes, et que les chevauchements sont inévitables. Dans certains cas, le chevauchement peut même faciliter l'émergence des solutions.

Et je crois que s'il est un domaine où le chevauchement peut donner des résultats heureux, c'est bien l'environnement. Comme le faisait remarquer la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans son rapport de 1987 intitulé—et je sais que les députés connaissent bien ce rapport—*Notre avenir à tous* et je cite: